



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 73 du 13 septembre 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 29 juillet 2022 fixant, pour la gendarmerie nationale, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau et de deuxième niveau.

Du 07 août 2024

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 29 juillet 2022 fixant, pour la gendarmerie nationale, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau et de deuxième niveau.

Du 07 août 2024

NOR A R M G 2 4 0 0 2 0 A

Précédent modificatif :

[Arrêté du 03 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2022 fixant, pour la gendarmerie nationale, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau et de deuxième niveau.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Trois annexes.

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Arrêté du 29 juillet 2022 fixant, pour la gendarmerie nationale, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau et de deuxième niveau.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4137-4, R. 3225-1 à R. 3225-10 et R. 4137-10 ;

Vu le code de justice militaire, notamment son article L. 311-13 ,

Arrête :

Art. 1^{er}. Au sein du tableau de l'annexe I, la ligne "Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)²)." est supprimée.

Art. 2. Les annexes IX et XII sont modifiées conformément aux annexes IX et XII du présent arrêté.

Art. 3. A la suite de l'annexe XI, est insérée une nouvelle annexe XI bis conformément à l'annexe XI bis du présent arrêté.

Art. 4. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de la gendarmerie nationale,*

Bruno ARVISET.

ANNEXES

ANNEXE IX. ORGANISMES DE FORMATION DU PERSONNEL.

AFFECTATION	AUTORITÉ MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU
Commandement des écoles de la gendarmerie nationale		
Division des compétences et division du recrutement, des concours et des examens.	Chef de division.	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale.
Groupement de soutien opérationnel des écoles.	Commandant du groupement.	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale.
Autres unités, services ou militaires directement rattachés au commandement des écoles de la gendarmerie nationale.	Commandant en second des écoles de la gendarmerie nationale.	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale.
Académie militaire de la gendarmerie nationale		
Directions ou centres rattachés à l'Académie militaire de la gendarmerie nationale.	Directeur ou commandant de centre.	Commandant de l'Académie militaire de la gendarmerie nationale.
Autres unités, services ou militaires directement rattachés à l'Académie militaire de la gendarmerie nationale.	Commandant en second de l'Académie militaire de la gendarmerie nationale.	Commandant de l'Académie militaire de la gendarmerie nationale.
Écoles de gendarmerie et centres nationaux d'instruction		
École de gendarmerie.	Commandant de l'école.	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale.
Centre (1).	Commandant du centre.	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale.

(1) Centre national d'entraînement, d'instruction ou de formation, centre de production, etc.

ANNEXE XI BIS. COMMANDEMENT DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DANS LE CYBERESPACE

AFFECTATION	AUTORITÉ MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU
Division.	Chef de division.	Commandant du ministère de l'intérieur dans le cyberspace.
Autres unités, services ou militaires directement rattachés au commandement de la gendarmerie dans le cyberspace.	Commandant en second du ministère de l'intérieur dans le cyberspace.	Commandant du ministère de l'intérieur dans le cyberspace.

ANNEXE XII.
ADMINISTRATION CENTRALE - MINISTÈRES

AFFECTATION	AUTORITÉ MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU
Direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS).	Sous-directeur.	Directeur.
Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI).	Sous directeur ou chef de la mission d'appui et de modernisation des fonctions achat et logistique.	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale.
Militaires affectés ou en service au sein de l'administration centrale du ministère des armées.	Les autorités investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau et d'autorité militaire de deuxième niveau sont désignées dans l'arrêté du 24 avril 2018 fixant, au sein de divers organismes, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau.	
Militaires affectés ou en service au sein de l'administration centrale du ministère de l'intérieur (autre que la direction générale de la gendarmerie nationale).	Directeur adjoint de la direction des ressources humaines de la gendarmerie nationale le plus ancien dans le grade, le rang et l'appellation les plus élevés.	Directeur des ressources humaines de la gendarmerie nationale.
Militaires affectés ou en service au sein de l'administration centrale ou dans un organisme à compétence nationale relevant d'un autre ministère.	Directeur adjoint de la direction des ressources humaines de la gendarmerie nationale le plus ancien dans le grade, le rang et l'appellation les plus élevés.	Directeur des ressources humaines de la gendarmerie nationale.